

042	UTBM Service communication	l'Est Républicain	3 juillet 2026
		Aire urbaine	Association des étudiants - escroquerie

Belfort

Près de 7 000 € escroqués à l'association des étudiants de l'UTBM

L'association des étudiants de l'UTBM s'est fait arnaquer près de 7 000 € en 2025 après avoir reçu l'appel alarmant d'un soi-disant conseiller bancaire. Une jeune prévenue de 19 ans devait s'expliquer devant le tribunal judiciaire de Belfort ce mardi.

C'est le type d'arnaque dont on entend de plus en plus parler. Le 12 janvier 2025, le secrétaire de l'association des étudiants de l'UTBM reçoit un appel. Une personne se faisant passer pour un conseiller bancaire du service antifraude lui explique que les comptes de l'association ont été piratés. S'ensuivent plusieurs démarches à effectuer, et la création d'un lien de confiance avec le conseiller bancaire, qui est en réalité un arnaqueur. Cela mène la victime à réaliser un virement de près de 7 000 €, pensant faire ce qu'il faut pour sauvegarder le compte.

À la barre du tribunal judi-



Les fonds devaient être directement blanchis, en achetant des cryptomonnaies sur le site Binance. Photo Sipa

ciaire de Belfort, ce mardi 30 juin, une prévenue âgée de 19 ans, venue de Seine-Maritime, est appelée à s'expliquer. Mais son rôle dans l'affaire est tout en bas de l'échelle.

Contactée sur Snapchat

« Ce n'est pas moi qui ai appelé l'association », explique-t-elle au président, Jean-Philippe Ghnassia. « J'avais été contactée sur Snapchat par une personne que je ne con-

naissais pas. On m'avait demandé si je voulais me faire de l'argent facilement ». Elle doit ensuite fournir son RIB et sa pièce d'identité, car c'est sur son compte à elle que l'argent sera viré, pour qu'elle soit la seule à être traçable. « Une fois l'argent reçu, j'en gardais une partie sur mon compte et je devais transférer le reste sur un compte Revolut. Je devais ensuite leur faire des achats sur Binance ».

« J'avais été contactée sur Snapchat par une personne que je ne connaissais pas. On m'avait demandé si je voulais me faire de l'argent facilement. »

La prévenue

Binance est une plateforme d'échanges mondiale de cryptomonnaies et de gestion de portefeuille de devises numériques. Le but était de blanchir l'argent volé dès son arrivée sur ce compte en le transformant en devises numériques. « À chaque fois, je recevais des demandes de virement de 1 000 € que je devais valider sur Revolut », détaille la prévenue. « C'est une chose que je regrette. J'étais plus jeune, je n'avais pas conscience des risques ».

Lien de confiance

Pour la défense de l'association de l'UTBM, Maître Alice Dumez, « le trésorier s'est fait avoir par tout un mécanisme qui vise à installer un lien de

confiance. On vous fait faire tout un tas de manipulations et c'est par tous ces mécanismes en place que l'on arrive à une escroquerie réussie », décrit-elle. « La prévenue n'est pas le cerveau principal dans l'affaire, mais elle a participé à ce mécanisme qui laisse un sentiment d'avoir été manipulé ». Elle plaide une indemnisation à hauteur de 1 943 €, somme qui n'a pas pu être remboursée par la banque de l'association suite à l'escroquerie.

La prévenue a écopé d'une peine de deux mois de prison avec sursis. Elle devra rembourser la somme de 1 943 € et verser 800 € de dommages et intérêts.

● Estelle Sanchez